

Orientations du travail et définitions

Il existe une multitude d'approches du paysage. Dans le domaine artistique, la peinture, figurative ou non, a magnifié certains paysages pittoresques, mettant l'accent tantôt sur la lumière, sur les couleurs, sur les mouvements ou les atmosphères, tantôt sur le travail ou sur les gens. Dans le domaine scientifique, le paysage est un concept d'analyse géographique, une structure abstraite qui exprime la combinaison spécifique des éléments d'un territoire et les relations qui les unissent. De leur côté, les architectes et urbanistes relèvent plutôt les lignes de forces du paysage comme guide d'inspiration de leurs compositions. L'écologie du paysage, quant à elle, analyse sur un territoire les interrelations entre les espaces de vie des espèces animales et végétales. Ce sont autant d'approches et de définitions différentes du paysage.

Le paysage n'est pas non plus un tableau figé. Il est à la fois le résultat et le témoin des occupations successives du territoire. Il évolue donc constamment, presque quotidiennement, en fonction des choix des acteurs individuels et des orientations collectives des sociétés.

La *Convention européenne du paysage* a opté pour une définition du paysage assumant cette diversité et insistant sur la perception commune des populations à savoir : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

L'approche du paysage qui préside à la présente cartographie des territoires paysagers de Wallonie est issue en droite ligne de la *Convention européenne du paysage* : le paysage est ce que les gens perçoivent visuellement d'un territoire, en premier lieu le relief et son *modèle**, puis l'occupation végétale et humaine de ce substrat. Cette définition opératoire du paysage privilégie sa perception par les habitants du territoire concerné, c'est-à-dire de l'intérieur. On privilégiera donc la perception de l'espace englobant, délimité par ses horizons visuels (un paysage vu d'en bas), et non les points de vue remarquables et panoramiques (un paysage vu d'en haut).

* Le sens donné dans ce livret aux termes suivis d'un astérisque est explicité dans le glossaire repris en fin du document.